

## Communiqué de Presse

### Plan de Continuité d'Activité du Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PCA

Depuis que le stade 3 de la pandémie a été déclaré, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en œuvre son Plan de Continuité d'Activité et a adapté l'organisation de ses services à la population.

Une cellule de crise, sous la responsabilité du Président du Conseil départemental Jean-Yves Gouttebel, et animée par le Directeur général des Services, a été mise en place pour gérer et adapter ce PCA.

Voici les mesures à destination des Puydômois :

- L'accueil téléphonique est maintenu au 04 73 42 20 20 pour garantir la continuité du service public aux usagers et notamment renvoyer les demandes vers les services en charge de traiter les questions les plus urgentes et celles liées au maintien des droits et prestations.
- L'accueil du public n'est plus assuré sur les sites du Département, à l'exception du Dispensaire Emile-Roux qui continue de gérer les situations d'urgence liées à la tuberculose et aux infections sexuellement transmissibles, dont le VIH. Ces cas sont pris en charge sur rendez-vous uniquement en appelant le 04 73 14 50 80 de 9h00 à 16h00.
- Le GIP TERANA continue d'exercer ces missions réglementaires (hygiène alimentaire, relevés hydrologiques, santé animale) notamment pour répondre aux sollicitations de l'ARS, dans le respect des règles d'hygiène édictées par le gouvernement.
- Le Musée de Lezoux est fermé tout comme le Panoramique des Dômes et les différents lieux d'accueil du public du site du puy de Dôme (Maison de Site, temple de Mercure). La maison des espaces naturels de la forêt de la Comté est fermée. La salle de lecture des Archives également. Les animations sur les sites espaces naturels sont annulées jusqu'au 15 avril. Le circuit de Charade a annulé ou reporté toutes ses manifestations et est fermé.
- Toutes les mesures d'accompagnement social (RSA, APA, PCH) sont maintenues dont le paiement des prestations sociales pour tous les bénéficiaires.
- La téléassistance, outil essentiel de prévention pour les abonnés, fait l'objet d'un point quotidien CD63 – SDIS. Chaque pompier Téléassistance a pour mission de contacter les bénéficiaires chaque jour pour échanger avec eux. Les nouveaux dossiers sont à adresser par mail par les Mairies et Communautés de Communes qui seront informées des adresses de contact. En cas d'urgence (sortie d'hospitalisation par exemple) une procédure d'installation en urgence sera proposée avec régularisation administrative à postériori.

- Le lien avec les établissements recevant des personnes âgées et en situation de handicap est étroitement maintenu.
- La protection Maternelle et Infantile PMI poursuit son accueil téléphonique aux usagers. Une astreinte journalière d'une puéricultrice par Maison des Solidarités est effective depuis lundi. Les médecins de PMI réalisent l'évaluation des besoins de familles vulnérables (suite à liaison hospitalière /sortie de maternité...) en lien avec les professionnelles de la pouponnière en fonction des besoins.
- Le recueil d'informations préoccupantes pour l'enfance en danger reste joignable au numéro vert national 119.
- Localement, les services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) poursuivent l'évaluation des informations préoccupantes. Un premier contact téléphonique peut évoluer en déplacement dans les familles par une équipe d'astreinte (AS/Puéricultrice) avec les équipements de sécurité adaptés. Les ordonnances de placement provisoires continuent à être exécutées.
- Les services de l'ASE restent en contact avec les établissements de protection de l'enfance qui assurent la continuité de prise en charge des enfants confiés.
- Concernant la gestion du réseau routier départemental, les services routiers maintiennent les interventions liées à la sécurité des usagers. En cas d'anomalie ou de problème de sécurité identifié, le point d'entrée et de signalement reste le centre téléphonique d'appel des pompiers (18). Le réseau routier continue d'être surveillé par les services routiers départementaux.
- Les transports scolaires organisés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme sont suspendus.
- Les transports interurbains Transdôme, sont maintenus avec mesures sanitaires particulières : montée par l'arrière, pas de vente de titres à bord et pas de proximité immédiate avec le chauffeur ou les autres passagers.
- Les collèges sont fermés. 11 établissements ont cependant été ciblés par l'Education Nationale et le Département pour accueillir les enfants collégiens des personnels soignants. Les établissements concernés sont pour l'instant Collège Marcel-Bony à Murat-le-Quaire, Collège Alexandre-Varenne à St-Eloy-les-Mines, Collège Jean-Vilar à Riom, Collège Marc-Bloch à Cournon, Collège Georges-Onslow à Lezoux, Collège Jules-Romains à Ambert, Collège Les Prés à Issoire, Collège Baudelaire à Clermont-Ferrand, Collège Albert-Camus à Clermont-Ferrand, Collège Teilhard-de-Chardin à Chamalières, Collège Molière à Beaumont. Des consignes précises de nettoyage en sécurité ont été adressées aux agents amenés à intervenir dans ces établissements.
- La Médiathèque Départementale met à disposition de tous, gratuitement, sa médiathèque numérique (accès à des milliers de ressources en ligne telles que livres électroniques, albums jeunesse, vidéos à la demande, auto-formations et presse en ligne) sans inscription préalable.
- Les ateliers du budget écologique citoyen prévus sur le territoire puydômois ont été reportés à une date ultérieure.

- La communication aux Puydômois est assurée via les canaux habituels : relais de communiqués de presse à la presse locale, informations sur le site internet institutionnel sur lequel une page dédiée à l'actualité liée au COVID-19 a été créée et actualisée régulièrement, des publications régulières sur les réseaux sociaux (comptes institutionnels du Département sur Facebook, Twitter et LinkedIn).

Jean-Yves GOUTTEBEL,  
Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme